

**COMMUNE DE BELBERAUD**  
**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU : 11 AVRIL 2018**

**Début de séance à : 20h30**

**Présents :** Mme GARRIGUES, Maire.  
Mme DURAND, Adjointe.  
Mmes AUSTRUY, BOUVILLE, CAPGRAS, DELMAS et SCHOTTE.  
Mrs MONFRAIX et SORROCHE, Adjointes.  
Mrs BOUBILA, LIONNET, MILLET et PERES.

**Procurations :** M. FOUCHER donne pouvoir à Mme SCHOTTE,  
M. CROS donne pouvoir à M. LIONNET,

**Secrétaire :** Mme AUSTRUY Camille.

**Ordre du jour :**

- *Approbation compte rendu du Conseil Municipal du 14/03/2018,*
- *Compte administratif et compte de gestion 2017,*
- *Budget 2018,*
- *Vote des taxes 2018 (TH, FB, FNB),*
- *Tirage au sort des jurés d'assise,*
- *Liquidation du SITPA,*
- *Points divers.*

Le compte rendu du Conseil Municipal du 14 mars 2018 est approuvé à l'unanimité.

**DELIBERATIONS :**

**I – Répartition de l'actif et du passif du SITPA.**

Mme le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la dissolution par arrêté du Préfet en date du 26 novembre 2016 avec effet au 31 août 2017, du Syndicat intercommunal pour le transport des personnes âgées (SITPA) dans le cadre de l'application de la loi NOTRe. Depuis cette date, le syndicat a subsisté pour les seuls besoins de sa liquidation.

La balance de trésorerie du 19 septembre 2017 fait apparaître un excédent de trésorerie d'un montant de : 76 615,94 €.

L'article 4 de cette convention précise qu'il convient de reverser intégralement au conseil départemental de la Haute-Garonne, qui poursuit le dispositif d'aide aux personnes âgées, l'excédent du SITPA dont le montant s'élève, au 19 septembre 2017, à 76 615,94€

*La délibération est approuvée à l'unanimité des présents ou représentés.*

**II – Compte administratif et compte de gestion 2017.**

Madame le Maire présente le compte administratif 2017 qui reprend l'ensemble des opérations comptables du Budget Primitif et des Décisions Modificatives 2017 rigoureusement identique au compte de gestion du Percepteur.

Les opérations de l'exercice 2017 font ressortir les résultats suivants :

I) Section de fonctionnement :

Dépenses :	841 304.68 €
Recettes :	<u>1 084 924.54€</u>
Résultat exercice :	243 619.86 €
Excédent 2016 :	<u>201 249.65 €</u>
Excédent de clôture 2017 :	444 869.51 €

II) Section d'investissement :

Dépenses :	400 851.35 €
Recettes :	<u>716 191.61 €</u>
Résultat exercice :	315 340.26 €
Déficit 2016 :	<u>- 416 060.21 €</u>
Déficit de clôture 2017 :	- 100 719.95 €

Madame CAPGRAS après lecture par chapitre fait approuver le compte administratif et le compte de gestion 2017 en l'absence de Madame le Maire comme prévu par la loi.

*Délibérations votées à l'unanimité des présents ou représentés moins la voix du Maire*

**III – Budget primitif 2018.**

Madame le Maire présente article par article le Budget primitif 2018 aux conseillers municipaux avec un tableau comparatif mentionnant les montants correspondants au budget primitif et au compte administratif 2017. Cela permet aux élus d'avoir une vision précise des dépenses réellement engagées et de l'évolution des budgets d'une année à l'autre.

Sur les recettes de fonctionnement, certaines dotations d'état ne nous ayant pas été données à ce jour, une estimation minimale est incluse dans le budget présenté.

Sur les dépenses d'investissement, les projets présentés ne seront pas forcément réalisés sur l'année. Cependant afin que les dossiers de demandes de subventions puissent être déposés, il est nécessaire de les inclure cette année.

Globalement cela représente :

1) Section de fonctionnement :	
Dépenses :	1 299 547.20 €
Recettes :	1 299 547.20 €
2) Section d'investissement :	
Dépenses :	1 089 746.14 €
Recettes :	1 089 746.14 €
Soit un budget total de :	
Dépenses :	2 389 293.34 €
Recettes :	2 389 293.34 €

*La délibération est votée à l'unanimité des présents ou représentés.*

**IV – Vote des taxes 2018 (TA. FB. FNB).**

Sur la base d'un tableau présentant l'évolution des années précédentes et d'une simulation de l'effet de différents taux d'augmentation allant de 0 à 3%, compte tenu des incertitudes sur le maintien des dotations de l'état qui ne cessent de diminuer et des besoins, les conseillers municipaux après une longue discussion arrête un taux d'augmentation de 1% pour l'année 2018.

*La délibération est votée à l'unanimité des présents ou représentés.*

**SUJETS HORS DELIBERATION :**

**1) Tirage au sort des jurés d'assise.**

Il est procédé par le plus jeune conseiller au tirage au sort annuel de 3 noms parmi les 1149 électeurs de la commune. Les jurés ainsi désignés sont :

N°50 Marie-José BARAD, N°499 Patrick GARRIGUES et N°292 Joël COMES.

Fin de séance à 22h30